

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 12 mars 2019 à 19h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de la mairesse, Madame Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Robert Kennedy – district #2
Vicky Cloutier – district #3
Patrick Beauchamp – district #4
Barbara Legault – district #5
Tony Victor – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 12 février 2019
- 3.- Adoption des comptes à payer au 28 février 2019

ADMINISTRATION

- 4.- Rapport des activités du trésorier pour l'année 2018 – article 513LERM/ adoption
- 5.- La Petite Maison de Pointe-Calumet/contribution financière
- 6.- Achat d'un véhicule de services/emprunt au fonds de roulement
- 7.- Avis de motion et présentation du projet/règlement 489-01-19 amendant le règlement 489-18 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2019
- 8.- Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 9.- Contrôle animalier sur le territoire de Pointe-Calumet/rescinder la résolution 18-12-271/appel de prix/autorisation

LOISIRS

- 10.- Fête Nationale/demande d'aide financière
- 11.- La Libellule/barrages routiers/autorisation

URBANISME

- 12.- Adoption/second projet de règlement 308-71-19 modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone P-1 217

HYGIÈNE DU MILIEU

- 13.- Vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques/adoption de la soumission
- 14.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 15.- Communication de la mairesse

Suspension de la séance à 19h01, demandée par la Mairesse, afin de prononcer une allocution.

- 16.- Communication des conseillers
- 17.- Période de questions
- 18.- Levée de la séance

Reprise de la séance à 19h03.

19-03-036 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-037 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2019

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le procès-verbal du 12 février 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-038 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2019

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 28 février 2019 au montant de 62 686,20 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 28 février 2019 au montant de 401 020,35 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-039 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU TRÉSORIER POUR L'ANNÉE 2018 – ARTICLE 513 LERM/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE conformément et en vertu du Chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (article 513), pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, le rapport des activités du trésorier, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

031

LA PETITE MAISON DE POINTE-CALUMET/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

19-03-040

QU'UNE aide financière soit octroyée à l'organisme La Petite Maison de Pointe-Calumet afin de contribuer aux frais d'Hydro-Québec pour un montant maximal de 5 000 \$.

Cette aide sera accordée sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-041

ACHAT D'UN VÉHICULE DE SERVICES/EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire de procéder à l'achat d'un véhicule supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE cet achat représente une acquisition qui sera amortie sur dix (10) ans selon la politique d'amortissement de la Municipalité de Pointe-Calumet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE l'achat du véhicule de marque Nissan Micra (2018), totalisant une dépense de 14 996,10 \$ taxes nettes, soit assumée par le fonds de roulement. Le terme de remboursement sera de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-042

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET/RÈGLEMENT 489-01-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT 489-18 POURVOYANT À L'IMPOSITION DE TAXES MUNICIPALES 2019

Un avis de motion est donné par le conseiller Tony Victor, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement 489-18 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2019.

La directrice générale présente le projet de règlement amendant le règlement 489-18 pourvoyant à l'imposition des taxes municipales pour l'année 2019, qui modifie l'annexe « A » afin d'y inclure la tarification de la vidange des fosses septiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-043

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

DE proclamer la Municipalité de Pointe-Calumet, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-044

CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE POINTE-CALUMET/RESCINDER LA RÉOLUTION 18-12-271/APPEL DE PRIX/AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal, de par sa résolution 18-12-271, autorisait la directrice générale à demander des soumissions par appel d'offres public pour le contrôle animalier sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres est présentement en cours;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire annuler cet appel d'offres et se prévaloir de son droit de demander un appel de prix conformément au règlement 484-18 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

DE rescinder la résolution 18-12-271 et d'annuler l'appel d'offres présentement en cours.

033

D'AUTORISER la directrice générale à demander un appel de prix pour le contrôle animalier sur le territoire, le tout conformément au règlement 484-18 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-045 FÊTE NATIONALE/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE Madame Lyse Germain, coordonnatrice des loisirs de la Municipalité de Pointe-Calumet, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-046 LA LIBELLULE/BARRAGES ROUTIERS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

D'AUTORISER l'organisme La Libellule, à faire des barrages routiers le 27 mai 2019, dans le cadre de leur collecte de fonds annuelle.

Les barrages routiers se feront aux endroits suivants :

- Intersection de la Montée de la Baie et rue André-Soucy;
- Intersection rue André-Soucy et 48^e Avenue;
- Intersection 38^e Rue et 59^e Avenue;
- Intersection 38^e Rue (piste cyclable) et 13^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-047 ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 308-71-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE P-1 217

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 308-71-19 a été tenue le 5 mars 2019 ;

ATTENDU QU'aucune modification sur le projet de règlement numéro 308-71-19 n'a été apportée par le Conseil municipal lors de cette assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet adopte, sans modification, le second projet de règlement numéro 308-71-19, afin qu'il soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 308-71-19

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE P-1 217

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité a adopté le 12 août 1991, le règlement de zonage 308-91 et qu'un certificat de conformité a été délivré par la M.R.C. Deux-Montagnes en date du 28 août 1991;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle date de 1991 et que des modifications doivent être effectuées;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du présent projet de règlement a été donné conformément à la Loi, le 12 février 2019;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté le 12 février 2019;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue conformément à la Loi le 5 mars 2019;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : L'annexe A-5 « Grille des usages et normes » du règlement de zonage numéro 308-91, est modifiée pour la zone P-1 217, de la façon suivante :

- En ajoutant le symbole « ■ » vis-à-vis le titre : USAGE COMMUNAUTAIRE – 2 voisinage;
- En remplaçant le chiffre 1 m de la marge avant minimale, par le chiffre 4.5 m;

Cette modification est illustrée à la grille jointe en annexe. Cette grille faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le présent règlement fait partie intégrante du règlement numéro 308-91 qu'il modifie.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

SONIA FONTAINE, mairesse

CHANTAL PILON, directrice générale

035

VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public, pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques;

19-03-048

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

Beuregard Environnement Ltée	697 302,22 \$
ABC Environnement Inc.	1 522 471,08 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Beuregard Environnement Ltée, s'est avérée la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE la soumission de la firme Beuregard Environnement Ltée, au montant de 697 302,22 \$ incluant les taxes, pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

19-03-049

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Tony Victor

QU'À 19h29, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, mairesse

CHANTAL PILON, directrice générale